

25 mars 2025

GATINEAU
POUR
LA
VIE



La planification intégrée des zones inondables

Objectif : information et décision

Service de l'urbanisme et du
développement durable

Comité plénier



Objectif de la présentation



- Informer sur l'état d'avancement des travaux en cours (cartographie des zones inondables et typologie)
- Proposer des actions concrètes pour la suite : vers un plan d'adaptation du territoire de Gatineau face aux inondations

Plan de la présentation

01

Mise en contexte

02

Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

03

Travaux en cours : comprendre les risques d'inondation pour mieux agir

04

S'adapter aux inondations : un défi collectif

05

Étapes à venir

06

Recommandations

07

Période de questions

1. Mise en contexte



GATINEAU

Mise en contexte

Pourquoi sommes-nous ici?

- La Ville de Gatineau souhaite tenir un point d'information pour présenter **l'avancement** des travaux sur la **planification intégrée** des zones inondables, dont la **mise à jour** de la cartographie.
- Il est essentiel de **coordonner** l'élaboration d'un plan d'adaptation de son territoire face aux inondations
- Une **approche concertée** entre les instances gouvernementales, la Ville et la communauté est cruciale pour le partage des connaissances et la collaboration pour la mise en place de mesures d'adaptation et d'aménagement durable.

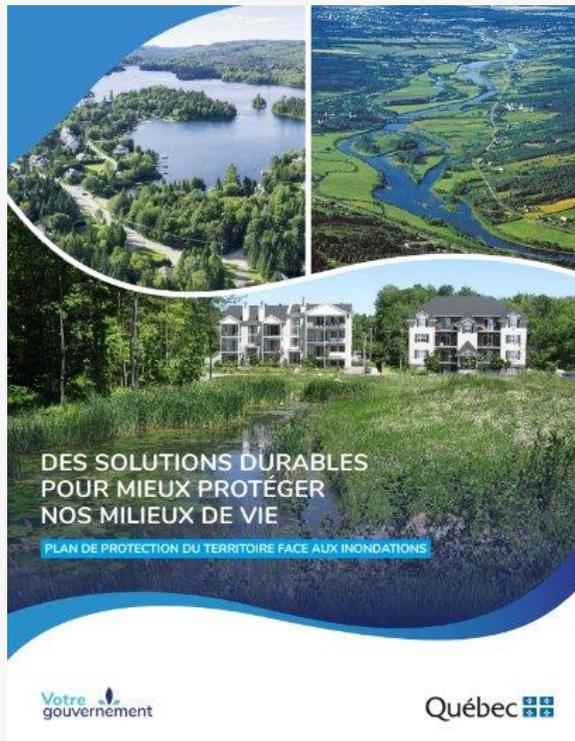
2. Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie



GATINEAU

Plan de protection du territoire face aux inondations

Un plan d'action gouvernemental



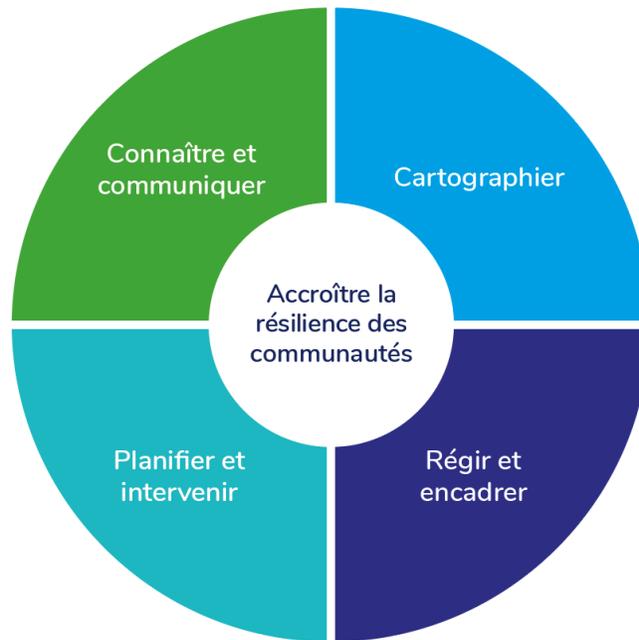
- Contexte des inondations de **2017** et **2019**
- Élaboré par le Groupe d'action ministériel en aménagement du territoire relatif aux inondations
- Sur la base des **70 recommandations** du comité municipal et du comité scientifique
- Rendu public le 3 avril 2020

Plan de protection du territoire face aux inondations

Des solutions durables pour protéger nos milieux de vie

OBJECTIF GÉNÉRAL

Accroître la résilience des communautés face aux risques d'inondations afin d'améliorer la sécurité des personnes et la protection des biens dans un contexte de changements climatiques



Cartographier

Élaborer et diffuser une **cartographie** selon une méthodologie rigoureuse axée sur la gestion des risques, qui soutient la prise de décision en aménagement du territoire et en prévention des sinistres.

Planifier et intervenir

Améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés.

Régir et encadrer

Moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations en fonction des connaissances acquises au fil des ans et des réalités qu'imposent les changements climatiques et les caractéristiques de notre territoire.

Connaître et communiquer

Accéder à une information précise et à jour pour appuyer nos décisions.

Un investissement total de
479 M\$

Plan de protection du territoire face aux inondations

Axe d'intervention : Cartographeur

MESURES	PORTEURS
1 Adopter une méthodologie standardisée et cohérente de la cartographie des aléas d'inondations	MELCC
2 Faire évoluer la méthodologie en fonction des nouvelles connaissances	MELCC
3 Cartographier les aléas d'inondations à l'échelle des bassins versants	MAMH MELCC
4 Réaliser une délimitation des secteurs inondés au-delà de la cartographie établie	MERN

Planification intégrée des zones inondables

Objectif

Cartographier les zones inondables de manière cohérente à l'échelle des bassins versants afin de permettre l'analyse des risques liés aux inondations au Québec.

Plan de protection du territoire face aux inondations

Axe d'intervention : Régir et encadrer

MESURES	PORTEURS
5	Adopter un nouveau cadre normatif avec une approche de gestion des risques et des impacts sur l'environnement MELCC
6	Apporter les modifications législatives et réglementaires nécessaires à une mise en œuvre rapide du nouveau cadre normatif MAMH MELCC
7	Faire évoluer le cadre normatif pour tenir compte de l'ensemble des enjeux et des nouvelles connaissances MELCC
8	Établir des règles sur la gouvernance et la responsabilité des ouvrages de protection MELCC

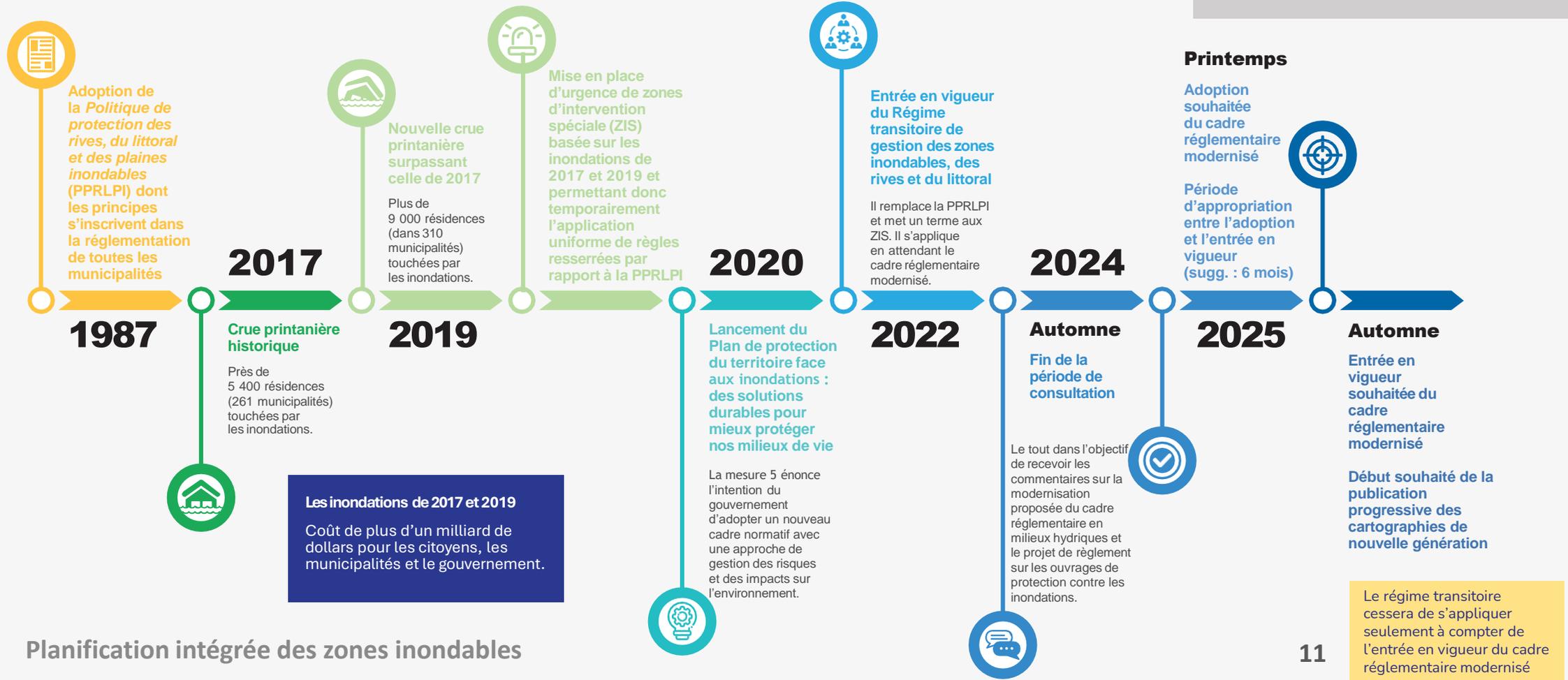
Planification intégrée des zones inondables

Objectifs

- Assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables
- Établir des règles encadrant les ouvrages de protection

Plan de protection du territoire face aux inondations

Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques

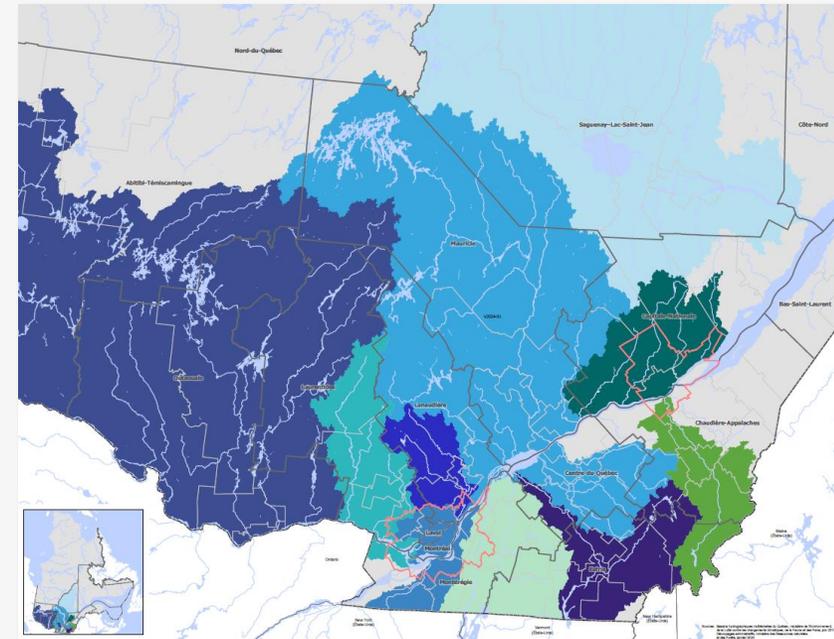


Plan de protection du territoire face aux inondations

Axe d'intervention : Planifier et intervenir

MESURE		PORTEUR
9	Mettre en place des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants	MAMH
10	Soutenir la réalisation d'aménagements résilients	MAMH
11	Soutenir la mise en place de mesures visant la relocalisation de bâtiments hors de secteurs jugés à risque élevé d'inondations	MAMH

Planification intégrée des zones inondables



Accompagnement des bureaux de projets - Inondations

Axe d'intervention : Planifier et intervenir



**Identifier les besoins en termes d'acquisition de connaissance
avec le milieu**



**Accompagner le milieu municipal dans leurs démarches de
financement**



**Coordonner la concertation avec les autres ministères et
organismes en fonction des besoins du milieu**



**Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'adaptation
coconstruit avec le milieu**

Plan de protection du territoire face aux inondations

Axe d'intervention : connaître et communiquer

Objectifs

- Soutenir la planification
- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques
- Favoriser le développement et le maintien de l'expertise relative aux inondations
- Améliorer l'accessibilité à l'information pour les différents publics
- Mieux diffuser l'information sur les risques liés aux inondations

3. Travaux en cours : comprendre les risques d'inondation pour mieux agir



GATINEAU

Projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques

Évolution du cadre réglementaire québécois



Tavaux en cours

Les deux conventions d'aide financières Ville - MAMH

2018 1 - Actualisation de la cartographie des zones inondables

Entente financière entre la Ville de Gatineau, les MRC et le MAMH pour soutenir l'élaboration d'une cartographie actualisée et le développement d'outils de planification pour son territoire et les MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau

Aide financière de plus de 4,1 M \$ depuis 2018

2020 2 - Typologie et caractérisation des inondations

Entente financière entre la ville de Gatineau et le MAMH pour réaliser une étude des typologies et de caractérisation des inondations afin d'identifier les pistes de solutions pour atténuer les risques et accroître la sécurité des personnes et la protection des biens, dans une perspective d'aménagement, pour son territoire et celui des MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau

Aide financière de 300 000 \$ depuis 2020

Où en sommes-nous?

1 - Actualisation de la cartographie des zones inondables

Objectif

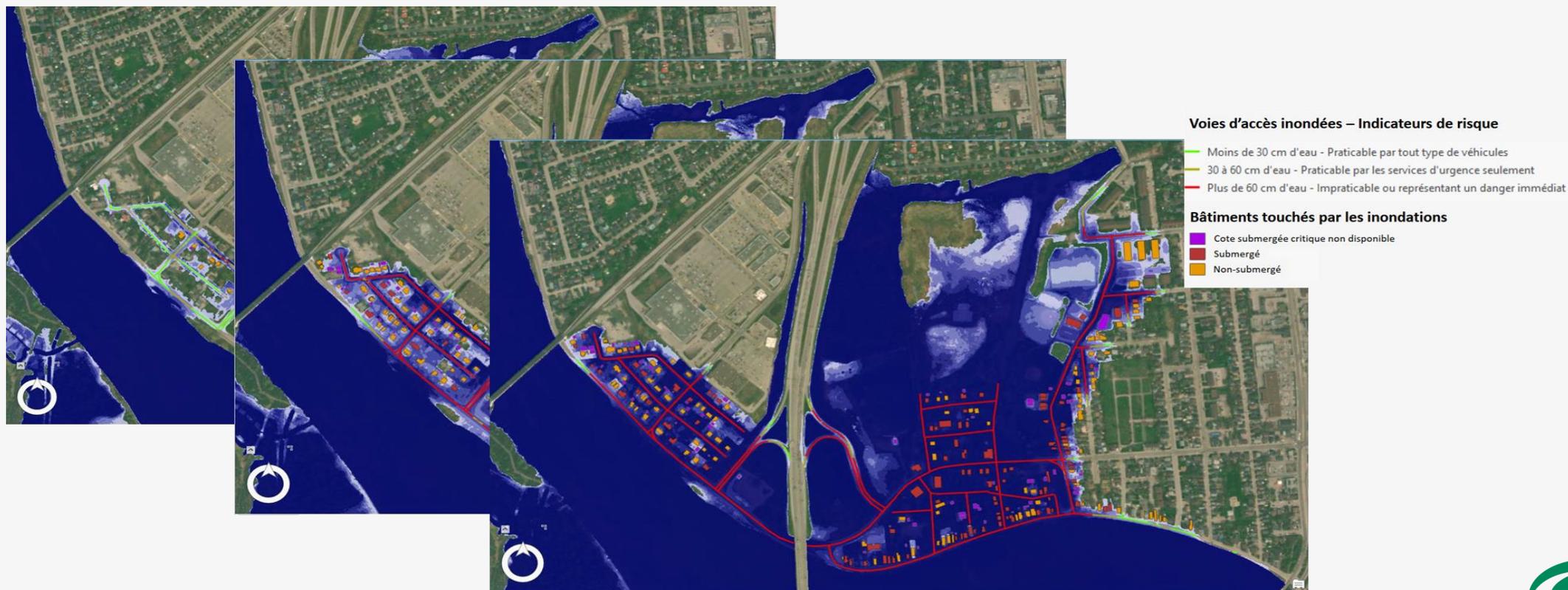
Produire une nouvelle cartographie des zones à risques d'inondation conformément aux exigences minimales et bonnes pratiques du Guide méthodologique applicable à l'établissement des zones inondables et de mobilité du MELCCFP, publié en 2024

État d'avancement

- **Décembre 2021** Dépôt préliminaire de la cartographie des zones inondables de sept (7) rivières
- **2021-2025** Ajustement des travaux conséquemment à l'évolution du Guide méthodologique du MELCCFP
- **Mars 2026** Fin de la convention de financement
- **2027-2028** Dépôt et validation de la cartographie au MELCCFP

Où en sommes-nous?

1 - Actualisation de la cartographie des zones inondable



Où en sommes-nous?

2- Typologie et caractérisation des zones inondables

Étude d'opportunité visant à identifier des pistes de solutions pour atténuer les risques d'inondations et à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens, dans une perspective d'aménagement du territoire

Objectif

Caractériser et catégoriser les conséquences probables des inondations sur le territoire pour en formuler des recommandations visant l'atténuation des risques associés

État d'avancement

- **Mars 2025 Réception de l'étude finale**

4. S'adapter aux inondations : un défi collectif



GATINEAU

Plan d'adaptation face aux inondations

Mettre en place une démarche concertée à Gatineau

Planifier des interventions stratégiques pour un territoire résilient

- Gatineau initie une démarche collective pour concevoir un plan d'adaptation du territoire face aux inondations permettant renforcer la résilience face aux inondations.
- L'élaboration du plan d'adaptation s'appuie sur une démarche de gestion des risques inspirée des meilleures pratiques qui est proposée par les Bureaux de projets – Inondations, mise en place par le MAMH
- Cette planification s'inscrit dans la continuité des travaux en cours et sera complémentaire aux différentes initiatives de la Ville (SAD, PRMHH, Plan climat, etc.)

Plan d'adaptation face aux inondations

Comité ADAP-Inondations de Gatineau

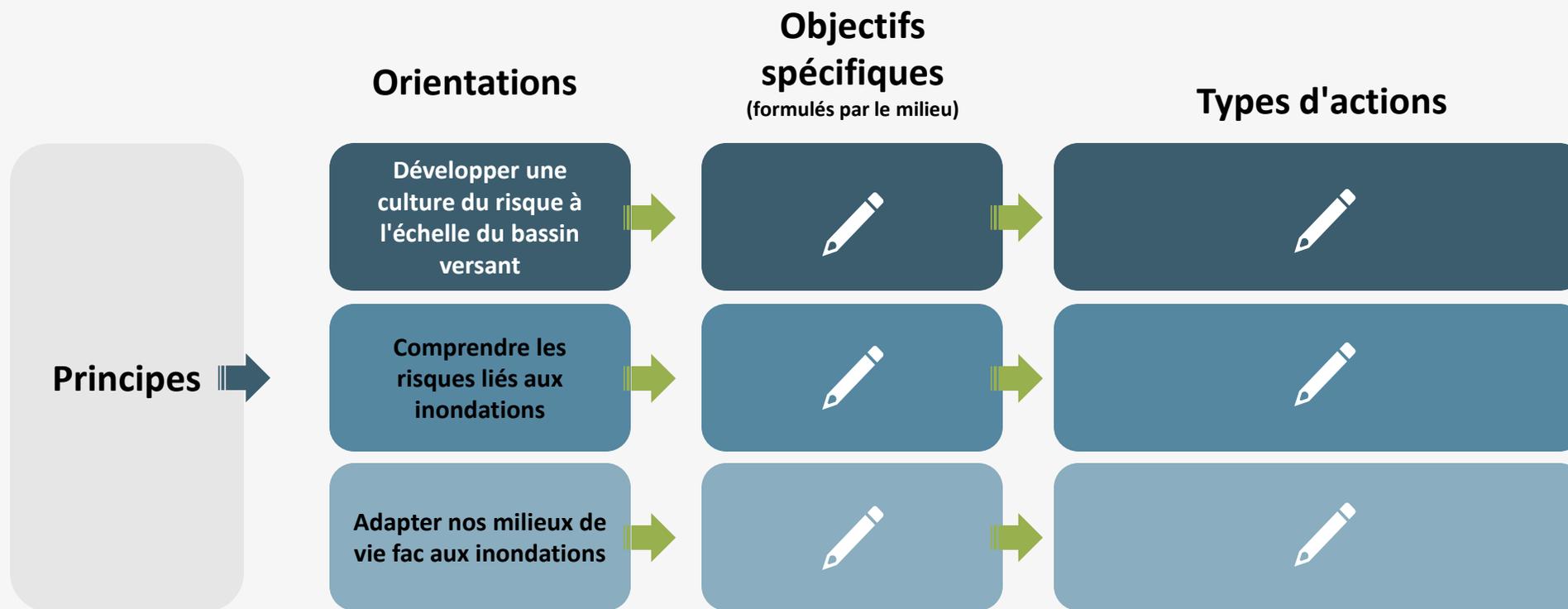
Un **Comité ADAP-Inondations** sera mis en place afin d'élaborer le plan d'adaptation du territoire face aux inondation qui comprendra des mesures de résilience pour accroître la sécurité des personnes et des biens

La démarche s'appuie sur trois principes clés :

1. **Prévenir** les risques liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau en se basant sur les meilleures pratiques en gestion des risques
2. Mettre en œuvre une **démarche concertée**, en cohérence et complémentarité avec les démarches de planification existantes sur le territoire, selon les réalités sociales, économiques et environnementales du milieu
3. **Planifier** à une échelle hydrocohérente des mesures porteuses et adaptées aux particularités territoriales

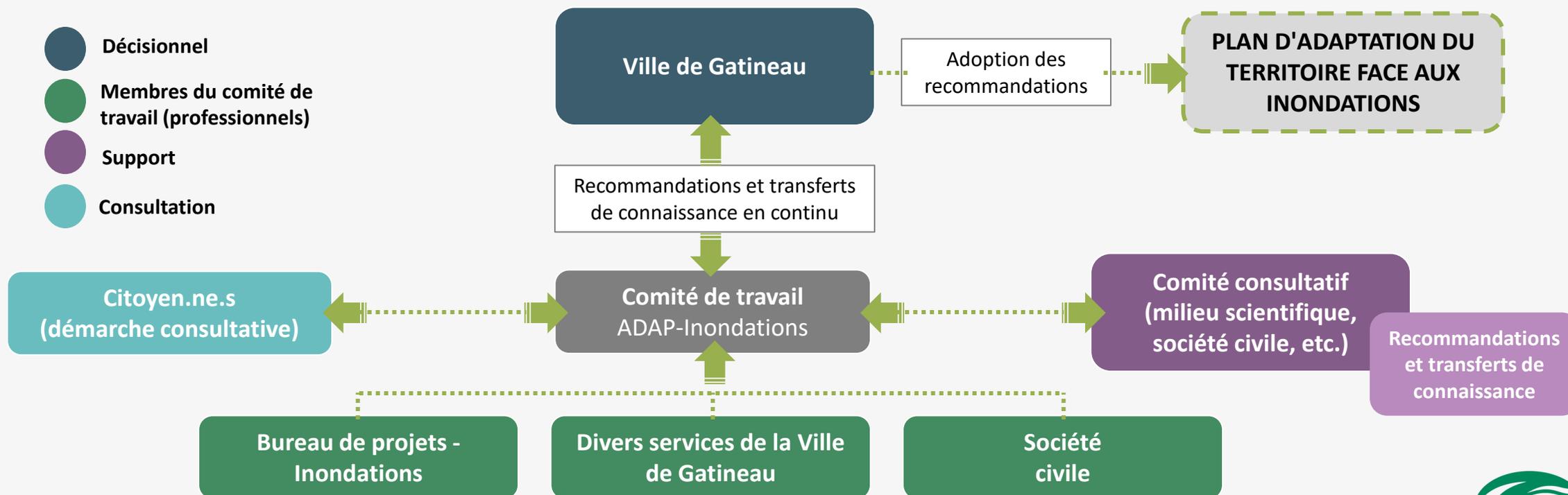
Plan d'adaptation face aux inondations

Structure du plan d'adaptation



Plan d'adaptation face aux inondations

Structure de gouvernance préliminaire du comité ADAP



Plan d'adaptation face aux inondations

Autres initiatives

Sur le territoire du Bureau de projets (Outaouais)

- **Comité ADAP-Inondations Pontiac**
En voie d'être démarré
- **Comité ADAP-Inondations Papineau**
En voie d'être démarré

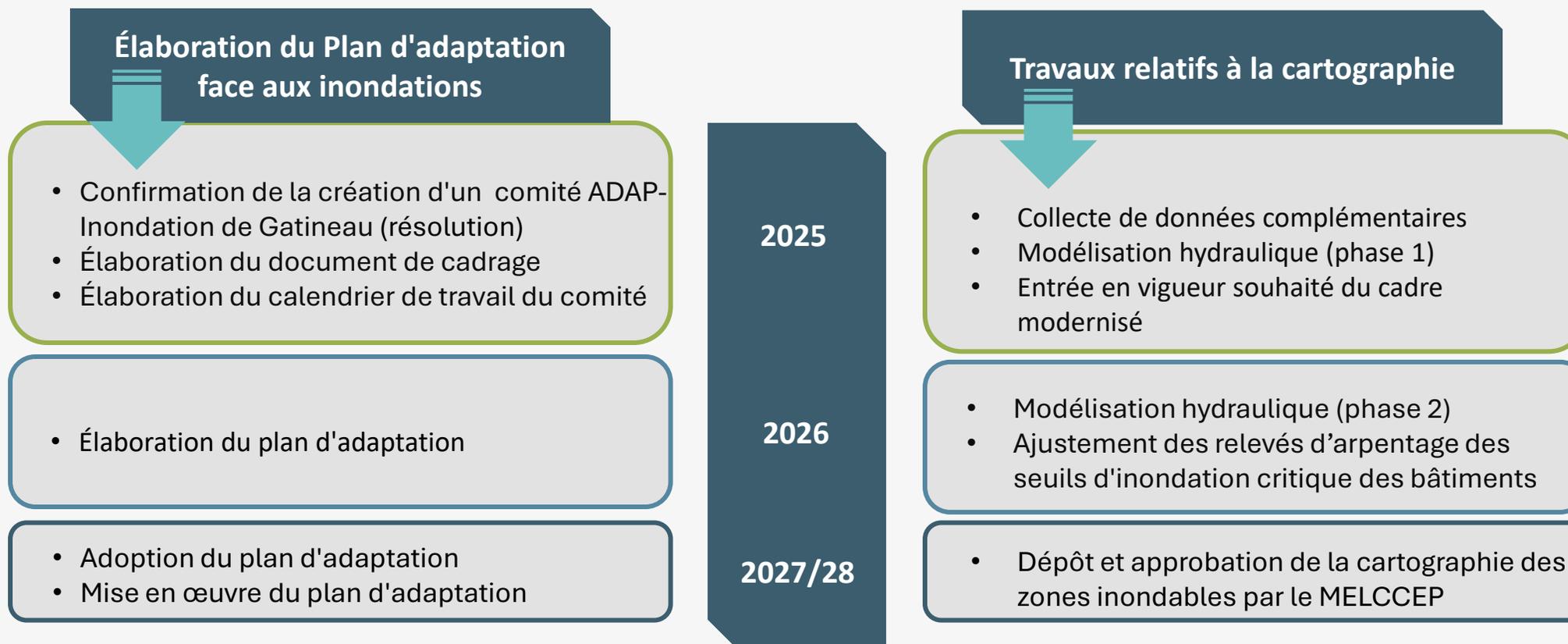
5. Étapes à venir



GATINEAU

Étapes à venir

Échéancier préliminaire



6. Recommendations



GATINEAU

Recommandations

Le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande les actions suivantes :

- Autoriser le SUDD à **garantir la continuité du financement** déjà octroyé et à identifier les **nouvelles sources de financement**, si nécessaire, pour poursuivre les travaux liés à la planification intégrée des zones inondables
- Initier l'élaboration du **plan d'adaptation du territoire face aux inondations pour la Ville de Gatineau**
- Mettre en place et coordonner le **comité ADAP-Inondations** de Gatineau
- Créer, au sein du SUDD, un **poste professionnel dédié** à la gestion des enjeux liés aux inondations

7. Période de questions



GATINEAU